

*Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948,  
ratifiée par la France, rédigée, entre autres, par René Cassin et Stéphane Hessel*

Article 13. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État.

Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

Article 14. Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.

## Soirée débat



# Réfugié-e-s ... Quel accueil ?

## Jeudi 20 octobre à partir de 19 h

Salle Gérard Philipe, 115, rue Jean Jaurès à Noisy-le-Sec



### La soirée débutera par la projection de « Réfugié-e-s City Plaza »

Tourné en juillet 2016 ce film rend compte de l'expérience d'autogestion de l'hôtel City Plaza à Athènes avec des réfugiés et des volontaires internationaux.  
Avec :

**Marie-Christine Vergiat**, Députée Européenne

**Alain Dru**, Vice-Président de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH)

**Aurélia Kéravec**, Avocate, Docteur en droit, représentante du MRAP pour les zones d'attente

modérée par **Gilles Garnier**